



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE
DE L'EDUCATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Education nationale communique : **le Concours spécial d'entrée en classe de Première** au Lycée de l'Institut islamique de Dakar est ouvert, au titre de l'année scolaire **2026-2027**, pour complément d'effectifs.

Ce concours, est ouvert aux sénégalais des deux sexes, issus de la classe de Seconde, option franco-arabe, et âgés de **vingt (20) ans** au plus au 31 décembre 2026.

I. INSCRIPTION

Les inscriptions sont effectuées **en ligne** sur la plateforme dédiée aux concours d'entrée au Lycée de l'Institut islamique de Dakar : **www.celiid.net**, à compter de la date de publication du présent communiqué et jusqu'au **dimanche 25 octobre 2026 à 23 h 59 précises**.

Les candidats sont tenus de renseigner avec exactitude les informations demandées et de joindre, en ligne, l'ensemble des pièces constitutives de leur dossier de candidature.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une **demande manuscrite** adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, mentionnant l'adresse et le numéro de téléphone du candidat et/ou d'au moins un de ses parents ou tuteurs ;
- un **extrait de naissance** datant de moins de **six (06) mois** ;
- une **copie certifiée conforme des bulletins de notes** du premier et du deuxième semestre de la **classe de Seconde**, option **franco-arabe** ;
- un **certificat de visite médicale** délivré par un **médecin** ;

- une **quittance de paiement des droits d'inscription**, fixés à **dix mille (10 000) francs CFA**.

III. DISPOSITIONS GENERALES

- Les droits d'inscription **sont non remboursables**, même en cas de désistement du candidat.
- Tout **dossier incomplet ou non conforme** est classé sans suite.
- Toute fausse déclaration ou production de pièce falsifiée entraîne le **rejet de la candidature**, sans préjudice des éventuelles poursuites prévues par la réglementation en vigueur.
- Seuls les candidats dont les dossiers auront été déclarés conformes sont pris en compte dans le processus de sélection.

IV. MODALITES DE SELECTION

Le concours spécial est organisé sous la forme d'une **sélection sur titre**, sur la base de l'examen des dossiers de candidature.

La sélection est effectuée **dans la limite des places disponibles**, conformément aux dispositions de l'Arrêté n° **30478** du **04 septembre 2026**, portant organisation du Concours d'Entrée au Lycée de l'Institut islamique de Dakar (CELIID).

Faite à Dakar, le

28 SEPT 2026

le Ministre de l'Éducation nationale


Moustapha Mamba GUIRASSY